Saint-Antoine-la-Foret

Gruchet-le-Valasse

Saint-Nicolas-de-la-Taille

Saint-Antoine-la-Foret

Saint-Jean-de-Folleville

Trinite-du-Mont (La)

Lintot

Auberville-la-Campagne

Frenaye (La)

Notre-Dame-de-Gravenchon

Notre-Dame-de-Gravenchon

N°	EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE
ER n°1	Espace nécessaire à la continuité écologique	CVS	153 347m²

Département de la Seine-Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Lillebonne

La commune de Lillebonne est concernée par le PPRT, il convient de se référer à ce document en annexe du PLU.

N° de la planche : Planche 1/2 - Secteur Nord

Echelle :1:5 000

Annexé à la délibération du Conseil municipal du : 6 Mai 2016
Le Maire
Philippe LEROUX

Légende

- A: Zone Agricole
- AUA: Zone à Urbaniser à vocation Administrative
- AUE: Zone à Urbaniser à vocation Economique
- AUR: Zone à Urbaniser Résidentielle
- AURa: Secteur à Urbaniser de faible densité
- AURp: Secteur à Urbaniser Résidentiel Périphérique
- N: Zone Naturelle
- Nd: Zone Naturelle d'habitat diffus
- Nj: Zone Naturelle de Jardins familiaux
- Nl: Zone Naturelle de Loisirs
- Ns: Zone Naturelle (Seine)
- UC: Zone Urbaine Centrale
- UCa: Zone Urbaine du Clairval
- UE: Zone Urbaine d'activité Economique
- UF: Zone Urbaine de Faubourg
- UFa: Zone Urbaine du Toupin
- UI: Zone Urbaine Industrielle
- UR: Zone Urbaine Résidentielle
- URp: Secteur Urbain Résidentiel Périphérique

Prescriptions

- Sente piétonne à conserver et voie cyclable à créer
- Alignement boisé repéré
- Champs d'expansion des ruissellements
- Elément naturel protégé à créer, conserver ou à restaurer
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace public et/ou paysager à protéger ou à mettre en valeur
- Immeuble à protéger ou à mettre en valeur
- Secteur de protection contre les nuisances, résultant d'une pollution industrielle forte
- Secteur de protection contre les nuisances, résultant d'une pollution résiduelle
- Secteur de risque lié à la crue de la Seine (1958)
- Secteur de risque naturel liés aux présomptions de cavités souterraines
- Zone de risque technologique Z1
- Zone de risque technologique Z2
- Zone de risque technologique Z3
- Zone d'expansion des crues
- Zone humides à protéger
- Zone humides à vocation de loisirs
- Zone urbaine A ayant subi des inondations
- Zone urbaine B ayant subi des inondations
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Hydrographie
- Limites communales

PLU: Approuvé le : 16/02/2006
Modification n°1: Approuvée le : 07/02/2008
Modification n°2: Approuvée le : 12/04/2012
Modification simplifiée n°1: Approuvée le : 16/06/2016
Mise en compatibilité n°1: Approuvée le : 06/10/2016

Carte réalisée par Delphine Parent le 14/09/2016

CAUX SEINE URBANISME
Espace du Hauzay
32 D Rue de la République
76170 LILLEBONNE
Tél: 02 32 84 40 00 Fax : 02 32 84 40 01

Service Système et Gestion de l'Information - © Caux Vallée de Seine - Tous droits réservés - Diffusion et reproduction interdites -Source: DGFIP/Cadastre 2014